

Des élèves et des personnels qui sont revenus d'une zone prévue dans l'arrêté du Maire de Moscou avant le 05 mars ont reçu la consigne de respecter un confinement de 14 jours de la part des autorités locales.

Des personnels qui ont transité par un aéroport d'un pays cité dans l'arrêté du Maire de Moscou ont également reçu la consigne de respecter un confinement de 14 jours de la part des autorités locales.

Je demande donc aux élèves, parents et personnels qui sont dans l'une de ces deux situations de ne pas rejoindre le lycée sans avoir respecté une période de 14 jours de confinement à partir du jour de leur arrivée à Moscou. Les élèves et personnels concernés, doivent prévenir sans délai le lycée en l'informant de leur date de retour. Dans tous les cas, vous devez vous déclarer auprès des autorités en utilisant la hotline mise à disposition.

Ces nouvelles dispositions s'ajoutent à celles contenues dans les précédents communiqués du lycée. D'autres informations étant susceptibles de vous parvenir, je vous serais reconnaissant de bien vouloir consulter régulièrement votre messagerie.

Je compte sur le civisme de chacun pour le respect de ces consignes sanitaires.

Bien cordialement,

Le Proviseur
Nicolas Ruellan

